

## RSDE: Mise en œuvre de la deuxième phase de l'action nationale de recherche et de réduction des substances dangereuses pour le milieu aquatique



### PROGRAMME LCDI :

La deuxième phase du programme national de lutte contre les pollutions des milieux aquatiques va démarrer le 1er janvier 2010. Le laboratoire LCDI s'est mobilisé pour faire face à cette échéance et propose aux industriels concernés son expérience tant au niveau des prélèvements que des méthodes analytiques. LCDI possède une expertise et une expérience reconnues afin de produire les analyses et les études qui vont être exigées dans le cadre du programme RSDE.

### LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES :

La Directive Cadre Eau (2000/60/CE) concernant la préservation des écosystèmes aquatiques en Europe a fixé des objectifs à chaque pays. Des substances persistantes et accumulables dans le milieu ont été identifiées et des limites de rejet ont été déterminées.

En France, l'arrêté du 30 Juin 2005 modifié par l'arrêté du 21 Mars 2007 détermine le programme mis en place pour lutter contre la pollution des milieux aquatiques par ces substances dangereuses.

Lors de la première phase, de nombreux établissements ont été évalués en ce qui concerne leurs rejets sur la base d'un certain nombre de substances.

La deuxième phase, qui concerne toutes les ICPE et devant être mise en place à partir de début 2010, est décrite dans la circulaire du 5 janvier 2009. A compter de 2013, les industries classées détenant une autorisation de rejet d'eaux devront intégrer la surveillance des substances dangereuses rejetées. Il est prévu la réalisation de 6 campagnes de mesures mensuelles concernant les substances susceptibles d'être présentes dans leurs rejets.

Au vu des résultats, des arrêtés d'exploitation complémentaires seront élaborés pour chaque industriel qui imposeront pour les substances dangereuses détectées, des contrôles trimestriels supplémentaires et des études technico-économiques dans le but de réduire ou supprimer les substances en cause.

### LCDI VOTRE PARTENAIRE :

LCDI vous propose une large gamme de méthodes analytiques et d'études de nature à répondre à ces nouvelles exigences. LCDI est à votre disposition pour vous accompagner dans la démarche que vous devez mettre en place.

### CONTACT :

[contact@lcdi-environnement.com](mailto:contact@lcdi-environnement.com)

Tel : 03 87 80 11 80

Fax : 03 87 80 11 89

[Retrouver nous sur le site de l'INERIS](#)

